



Probleme d un propriete sous tutelle avanc acte définitif

Par **DOM44**, le **12/09/2008** à **11:07**

BonjourrrrrVoila j ai signé un compromis de vente il y a un mois, et je devais signer ce jour l'acte définitif chez le notaire pour prendre possession de ma future maison. Le notaire m'a téléphoné debut de semaine pour me signaler que le notaire coté vendeur reporte le rendez vous, fixé au plus tard première quinzaine de septembre à une date ultérieure.rnLa cause: deux propriétaires, la mère pas de probleme, mais la fille mineure sous tutelle. Il me dit qu'il manque autorisation du juge de tutelle concernant la succession grand-mère, étant propriétaire à deux voix. L'autorisation succession du père (descédé) elle est accordée.rnVoila je souhaite donc connaitre mes droits si cela dure, car j 'ai du annuler en catastrophe mon préavis du logement actuel, sinon je risqué d'être à la rue avec toute ma famille ... Puis si cela perdure annuler tout simplement l achat et récupérer mes 2000 euros versé à l'agence sous séquestre ? Ceci n'étant pas de ma responsabilité ?rnMerci pour tous ces renseignements,je vais également ce jour me renseigner auprès de l'AdilrrrrBON Dominique sur Nantes